

"Echec" en L1: pénalisant pour la suite ?

Par **Lazare13**, le 21/02/2013 à 19:29

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis actuellement en première année de droit sur Marseille. Bachelier à 16 ans en 2011, j'ai commencé mon cursus universitaire par une première année de journalisme que j'ai obtenue de justesse. C'est durant cette année que j'ai découvert le droit et que mon projet pro a évolué. De plus, je ne suis pas sûr que l'école que j'avais choisie répondait aux exigences du marché du travail...[smile33]

Enfin bref, ma question est la suivante: Cette 1ère année de licence en journalisme (Ce faux départ en quelque sorte) ne risque-t-elle pas de me "pénaliser" si, comme j'en ai bien l'intention, je tente dans l'avenir des concours de fonction publique ou encore des concours d'IEP?

Merci d'avance pr vos réponses

L. LAZARE

Par **bulle**, le 21/02/2013 à 19:50

Bonjour,

A mon sens, ce n'est pas un "échec" mais une simple erreur d'orientation. Cela ne vous pénalisera en aucun sens d'autant que vous avez validé cette L1 en journalisme. Concernant les concours de la fonction publique, votre parcours importe peu car il vous suffira d'avoir le concours et le tour sera joué. Pour les concours d'IEP, je ne peux pas me prononcer car je ne sais pas ce qu'il en est.

Par **Lazare13**, le 21/02/2013 à 20:11

Vous avez raison lorsque vs dites qu'il ne s'agit pas vraiment d'un échec car effectivement, cette année de journalisme est validée. Je vous remercie pour votre réponse. Néanmoins, certains concours (notamment IEP) comprennent des oraux durant lesquels il est demandé de présenter son parcours scolaire. Je voudrais savoir si une erreur d'orientation, bien qu'ayant été rapidement corrigée (découverte du Droit/sciences po) peut jouer sur la

crédibilité du candidat.

Merci.

Par **bulle**, le **22/02/2013** à **08:34**

Comme le dit l'expression "l'erreur est humaine". Si vous expliquez que lors de cette L1 de journalisme, vous vous êtes rendu compte que ce parcours ne vous correspondait pas et que c'est pour cela que vous vous êtes orienté vers le droit, cela ne devrait pas poser de pb. Ce qu'il faut, c'est préparer une réponse construite et montrer que vous êtes sûr d'avoir fait le bon choix.

Par **Lazare13**, le **22/02/2013** à **10:54**

C'est exactement ça! Une erreur de parcours. Mais aujourd'hui, je suis bien plus à ma place sur les bancs de la Fac de droit. Alors plutôt que de considérer que j'ai perdu 1 an, je vais plutôt essayer d'en tirer profit au maximum. D'exploiter tous les acquis de l'an dernier pour la suite et de voir cela comme une expérience de plus.

De cette manière, mon année passée en journalisme ne fera pas "tâche" dans mon cursus, bien au contraire.

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ma question, Bulle. A+

Par **juridissertation**, le **22/02/2013** à **11:39**

Une réorientation n'est pas néfaste ni un échec. Tout ce que tu as appris cette première année là pourra t'être utile dans ta vie professionnelle comme personnelle, à l'égard de ta culture notamment. D'autant plus que cette orientation tu ne l'as pas faite parce que tu n'avais pas le choix, c'est toi qui l'a choisi. Et il faut que tu montre que tu ne regrette pas ton choix, et que tu es notamment plus épanoui dans le droit/sciences politiques. Et puis il vaut mieux se réorienter que de rester dans un cursus qui ne nous plait pas surtout lorsque cela détermine notre vie future, notre travail que l'on exerce pendant une grande partie de sa vie. Et puis personnellement, je ne pense pas que tu sois la seule personne dans ce cas là ;)

Par **Yn**, le **23/02/2013** à **11:22**

Presque deux-tiers des lycéens se réorientent après le bac, tu es loin d'être le seul. L'important est de réussir ton cursus universitaire en obtenant de bons résultats, autrement dit viser les mentions.

Par contre, souhaitez-tu faire du droit ou un IEP ? Bien qu'on présente souvent le binôme "droit-sciences po" comme un tout, ça n'a strictement rien à voir en pratique.